

Pouvoir d'emprunt

M. Harquail: Maintenant que nous avons entendu toutes sortes d'interruptions et d'interventions injustifiées qui . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Restigouche sait certainement que la présidence est chargée de maintenir l'ordre à la Chambre. Je le prie de terminer.

M. Harquail: Je serais ravi de le faire et je remercie Votre Honneur. Je dirai simplement au député que les faits indiquent clairement pourquoi j'ai parlé d'une reprise de l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je voudrais poser une question supplémentaire au député. S'il examinait le compte rendu, il constaterait qu'en six mois, je n'ai pas posé à la Chambre une seule question qui n'ait directement trait à l'économie. Aussi je comprends mal l'allusion qu'il a faite dans sa réponse. Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je regrette de devoir interrompre encore une fois les députés, mais le temps alloué aux questions et aux observations est maintenant terminé. Est-ce pour le débat?

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'importance de cette question, je me demande si la Chambre accorderait son consentement unanime pour que l'on puisse poser deux autres questions au député.

Des voix: Non.

M. Cosgrove: Nous voulons entendre d'autres voix.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que la période des échanges se poursuive?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas consentement unanime. Est-ce pour le débat?

M. Dave Nickerson (Western Arctic): M. le Président, après avoir écouté le discours du député de Restigouche (M. Harquail), nous savons l'utilisation qui sera faite d'une partie du moins des 19 milliards de dollars. On s'en servira pour appuyer la mise sur pied au Nouveau-Brunswick de projets qui auront été proposés par de fidèles adhérents du parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: Voilà qui est intelligent.

M. Nickerson: Peut-être les libéraux songent-ils à y financer aussi l'établissement d'une usine de liquéfaction du charbon afin de compléter celle dont ils doteront la province voisine, soit la Nouvelle-Écosse.

Mais ce n'est pas là ce dont je veux parler aujourd'hui. Je veux examiner les principes qui sous-tendent le projet de loi concernant l'énorme pouvoir d'emprunt de 19 millions de dollars que sollicite le gouvernement. En fait, il ne s'agit pas d'un seul projet de loi, mais bien de deux mesures qu'on a regroupées aux fins du débat alors qu'on n'aurait pas dû. La première vise à permettre au gouvernement d'emprunter 5 milliards de plus pour l'exercice financier en cours, ce qui aurait pour effet de porter le pouvoir d'emprunt pour cette année à 26.2 milliards.

Si l'on cherche à comprendre comment ces pouvoirs d'emprunt ont pu s'accumuler, on ne peut qu'accuser le gouvernement de ne pas savoir ce qu'il fait et d'être incapable de dresser un plan financier qui soit rationnel. Le gouvernement pouvait déjà compter sur quelque 3.5 milliards de dollars qu'il n'avait pas dépensés, mais il a présenté son projet de loi C-111 demandant un pouvoir d'emprunt de 6.5 milliards et il est revenu demander 7 milliards avec le projet de loi C-125. Quelques mois plus tard, le projet de loi C-128 demandait un pouvoir d'emprunt de 4 milliards, et voilà qu'aujourd'hui, au moyen du projet de loi C-143, le gouvernement demande encore 5 milliards pour cette année. Si toutes ces mesures ne prouvent pas son incurie, je ne sais pas quelle autre preuve il faudrait.

Je le répète, la mesure renferme deux projets de loi. Nous devrions nous occuper en premier lieu des 5 milliards de dollars dont le gouvernement a besoin d'ici à la fin de l'année financière, et si nous constatons que le gouvernement est en si mauvaise posture qu'il ne peut se passer de cet emprunt, la Chambre pourrait consentir à régler rapidement la question. Quant à la différence de 14 milliards—qu'il faudra sans doute augmenter sensiblement plus tard—nous n'avons pas besoin de cette somme avant la prochaine année financière.

Absolument rien ne nous empêche de voter en faveur de l'amendement que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a proposé au cours de ce débat, d'approuver l'emprunt de 5 milliards, puis de charger le comité permanent des finances d'étudier une nouvelle demande d'emprunt de 14 milliards de dollars pour la prochaine année financière.

Jamais dans toute l'histoire du Parlement un gouvernement n'est venu demander au Parlement le pouvoir d'emprunter sans présenter des prévisions pour justifier ses besoins et montrer comment il entend dépenser ces fonds. Le comité permanent devrait justement avoir pour tâche d'étudier ces questions en détail.

Le gouvernement ne sait pas gérer ses finances, comme nous le révèle le projet de loi. En outre, il organise tellement mal les travaux de la Chambre qu'il est obligé de présenter à la dérobée des projets de loi importants, de fusionner certaines mesures, de présenter des bills omnibus, parce qu'il est complètement désemparé. Il fait perdre tellement de temps au Parlement que celui-ci néglige de s'occuper des affaires essentielles de l'État. Nous en avons vu de nombreux exemples. Tous les députés devraient songer à voter en faveur de l'amendement très raisonnable qu'a proposé le député de Comox-Powell River.

J'ai écouté avec grand intérêt l'une des meilleures interventions entendues au cours du débat actuel, celle du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Il a reproché au gouvernement de chercher à obtenir cette autorisation d'emprunt . . .

Des voix: C'est une honte!

M. Nickerson: . . . et avec raison. Il a consacré pratiquement toutes les vingt minutes à sa disposition pour signaler certains des points sur lesquels j'ai moi-même insisté. Il a fait une excellente intervention, mais il a passé sous silence l'une des questions essentielles: pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de tout cet argent?